



La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : une voie d'expression du développement durable

Georges Gangbazo, ingénieur, Ph. D.
Direction des politiques de l'eau

Avec 0,1 % de la population mondiale en 2006, le Québec recèle 3 % des eaux douces renouvelables de la planète. C'est une situation enviable, mais plusieurs personnes ne semblent pas considérer ce patrimoine collectif à sa juste valeur. Pourtant, on n'a qu'à regarder « autour de soi » pour s'en apercevoir : des millions de personnes dans le monde manquent d'eau pour satisfaire les besoins les plus élémentaires (voir l'encadré 1 de la page 2). Mais les cours d'eau et les lacs ne nous fournissent pas que de l'eau; ils abritent aussi une diversité d'organismes vivants qui forment la base de la chaîne alimentaire dont dépend notre survie. Et pourtant, nous gaspillons l'eau, nous la polluons et nous altérons l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques. À une période où les préoccupations économiques rivalisent très fortement avec les préoccupations sociales et environnementales, le développement durable a une réelle difficulté à s'organiser. L'objectif de la présente fiche est de montrer en quoi la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est une voie d'expression du développement durable.

Qu'est-ce que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant?

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dont les caractéristiques sont présentées dans l'encadré 2, à la page 2, peut être définie comme « un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des

ressources associées en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux » (Partenariat mondial de l'eau – Comité technique consultatif, 2000). Le gouvernement du Québec en a fait la pierre d'assise de sa Politique nationale de l'eau lancée le 26 novembre 2002 (ministère de l'Environnement, 2002).

Le concept de gestion intégrée de l'eau par bassin versant date des années 30. Il s'est cependant largement développé depuis la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement tenue à Dublin en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) tenue à Rio de Janeiro en 1992 et jusqu'à tout récemment, au 3^e Forum mondial de l'eau tenu à Kyoto en 2003. La nécessité de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour assurer une bonne gouvernance de l'eau fait maintenant l'unanimité dans le monde. La plupart des pays industrialisés et plusieurs pays en développement l'ont adoptée. Citons, la France, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, les États-Unis et l'Afrique du Sud. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant fait maintenant partie intégrante des politiques et des programmes relatifs à l'eau dans la plupart de ces pays.

Il y a plusieurs points communs entre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et le développement durable. Par exemple, la définition de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant donnée par le Partenariat

Encadré 1 Quelques réflexions sur notre consommation d'eau

Selon Environnement Canada (2005), le niveau global de la consommation en eau potable au Québec se situe à près de 780 litres par personne par jour (l/p/j), la moyenne canadienne étant de l'ordre de 620 l/p/j. La consommation résidentielle québécoise, qui est estimée à 395 l/p/j, se compare à la moyenne canadienne de 335 l/p/j alors que les Français consomment de 150 à 200 l/p/j. En Inde, une personne utilise en moyenne 25 l/j et au Madagascar, 5,4 l/j, ce qui représente le strict minimum pour survivre. La moyenne mondiale est de 137 l/j. La consommation d'eau par les Canadiens est plus élevée par habitant que partout ailleurs dans le monde. Une seule heure d'arrosage de pelouse nécessite l'utilisation de 1 000 litres d'eau, ce qui représente une demande en eau équivalente à celle nécessaire pour répondre, dans un camp d'urgence, aux besoins de 10 réfugiés durant 5 jours (voir <http://www.martinbeaulieu.ca/fiches/1090.php>).

Encadré 2 Caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant suppose :

- Une approche de gestion ciblée sur l'unité hydrologique (bassin versant, sous-bassin versant), avec des échelles variables selon les problèmes à résoudre, ce qui implique une imbrication cohérente des actions d'une échelle à l'autre et avec les bassins versants voisins.
- Un cadre de travail coordonné et partagé pour favoriser la collaboration et le partenariat.
- Une démarche à long terme qui favorise le développement durable.
- Une vision intégrée qui tient compte de plusieurs dimensions de la gestion de l'eau et des écosystèmes associés (environnementale, économique, sociale).
- Un processus de résolution des problèmes basé sur de solides connaissances scientifiques et historiques et sur des données fiables.
- Une approche qui privilégie la concertation des acteurs de l'eau, la conciliation des objectifs et la coordination des moyens et des actions.
- Des organisations possédant une structure, des rôles et des pouvoirs taillés sur mesure (c'est-à-dire adaptés à l'échelle du bassin versant).
- Une approche ascendante basée sur la responsabilisation et la participation des acteurs locaux et régionaux.
- Un processus d'apprentissage continu incluant la formation des acteurs de l'eau et l'éducation du public.

Source : Gangbazo (2004).

mondial de l'eau a certaines similitudes avec celle du développement durable retenue par le gouvernement du Québec dans la Loi sur le développement durable sanctionnée le 19 avril 2006, à savoir : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs; un développement qui s'appuie sur une vision à long terme et qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (Gouvernement du Québec, 2006). Mais il y a aussi des similitudes entre certaines caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et certains principes de développement durable retenus par le Gouvernement (voir le tableau 1 de la page 3).

Chaque pays a son approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin

versant est un concept très large. Chaque pays l'applique en l'adaptant selon la nature et l'intensité des problèmes liés à l'eau, les ressources humaines et financières, les capacités institutionnelles, les forces et les caractéristiques relatives des acteurs de l'eau, le paysage culturel et politique ainsi que les conditions naturelles qui lui sont propres (voir Académie de l'Eau, 2004, en ligne).

En France, le territoire national a été divisé en 6 grands bassins versants et la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans chacun de ces bassins a été confiée à une *Agence de l'eau* (Agences de l'eau, en ligne). Les agences de l'eau sont des organisations décentralisées qui ont été mises en place à la suite de l'adoption de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution. Ce sont des établissements publics administratifs, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elles sont placées sous la tutelle

Tableau 1 Similitudes entre certaines caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et certains principes de développement durable retenus par le gouvernement

Caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ¹	Principes de développement durable retenus par le gouvernement ²
Une vision intégrée qui tient compte de plusieurs dimensions de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques (sociale, environnementale et économique)	<p>Principe b : Équité et solidarité sociale. Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.</p> <p>Principe c : Protection de l'environnement. Si l'on veut parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.</p> <p>Principe o : Pollueur payeur. Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.</p>
<p>Une approche qui privilégie la concertation des acteurs, la conciliation des objectifs et la coordination des moyens et des actions</p> <p>Un cadre de travail coordonné et partagé qui favorise la collaboration et le partenariat</p> <p>Une approche ascendante basée sur la responsabilisation et la participation des acteurs locaux et régionaux</p>	<p>Principe e : Participation et engagement. La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.</p> <p>Principe g : Subsidiarité. Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués à l'ordre approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.</p>
<p>Un processus de résolution des problèmes basé sur de solides connaissances scientifiques et historiques et sur des données fiables</p> <p>Un processus d'apprentissage continu incluant la formation des acteurs et l'éducation du public</p>	<p>Principe f : Accès au savoir. Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.</p>

¹Source : Gangbazo (2004).

²Source : Gouvernement du Québec (2006).

du ministère chargé de l'environnement et sous celle du ministère chargé des finances. Elles sont administrées par un conseil d'administration dont le président est nommé par décret. Les agences de l'eau établissent et perçoivent des redevances relatives aux prélèvements d'eau et à la détérioration de la qualité des milieux. Elles attribuent des subventions ou des avances remboursables aux collectivités locales, aux industriels et aux agriculteurs pour l'exécution de travaux d'intérêt commun. Elles sont aussi chargées d'élaborer, par l'entremise de leur comité de bassin, un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ce schéma directeur guide notamment la réalisation, à

l'échelle locale, de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Un SAGE est un document de planification visant à donner «plus de sens» aux actions locales qui doivent bien sûr continuer à se développer.

Comme la France, l'Ontario a été divisée en 36 grands bassins versants et la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans chacun de ces bassins a été confiée à une *Agence de conservation (Conservation Authority)*, (South Nation Conservation, en ligne). Les agences de conservation ont été créées par une loi votée en 1947, l'une des plus vieilles pièces législatives en Amérique

Encadré 3 Importance du rôle des élus municipaux dans le succès de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Les élus municipaux ont un rôle capital à jouer dans le succès de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Leurs décisions se répercutent sur les ressources en eau de plusieurs façons, qu'elles touchent l'aménagement du territoire, les infrastructures municipales et industrielles ou le développement économique régional.

La plus grande partie de la pluie et de la neige qui tombent dans un bassin versant « vierge » s'infiltre dans le sol ou est retenue par la végétation. La plus grande partie de l'eau qui s'infiltre dans le sol finit par atteindre les cours d'eau ou les lacs. L'eau qui est retenue par la végétation retourne dans l'atmosphère par évapotranspiration. À cause de ces processus, le ruissellement qui provient des secteurs naturels ou « vierges » est négligeable, sauf après un orage violent. De plus, un bassin versant « vierge » fournit de nombreux services à la communauté. On peut citer, à titre d'exemple, la recharge des nappes d'eau souterraines, la filtration des polluants, la diminution de la température de l'eau, le contrôle de l'érosion, le contrôle des inondations et la prévention de la sécheresse.

À mesure que le développement résidentiel, commercial ou industriel s'accroît, la proportion de la superficie du bassin versant qui est imperméabilisée augmente. L'eau de ruissellement passe directement des surfaces imperméabilisées aux cours d'eau et aux lacs, ce qui peut causer plusieurs problèmes. Par exemple, les cours d'eau sont en crue juste après les fortes pluies ou la fonte des neiges, mais tarissent pendant les périodes sèches. Les crues peuvent endommager les habitats aquatiques et éroder les berges, alors que les étiages peuvent priver les organismes aquatiques d'eau et d'oxygène. Les cours d'eau transportent du sol et d'autres substances polluantes comme les fertilisants, les pesticides et les huiles. Le bassin versant perd progressivement sa capacité à fournir les services décrits précédemment.

Les municipalités sont sur la ligne de front quant au contrôle public de l'aménagement du territoire à cause des pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi. Les règlements sur l'aménagement du territoire et le zonage, entre autres, permettent aux municipalités d'influencer le type et l'emplacement des activités humaines à l'intérieur du bassin versant et ainsi de réduire les risques de pollution de l'eau. Elles peuvent aussi exiger de leurs employés qu'ils adoptent certaines pratiques de gestion bénéfiques et inciter les résidents à en faire autant. Cependant, les limites des bassins versants ne coïncident généralement pas avec les limites politiques et la pollution de l'eau peut se manifester à l'extérieur des limites de la municipalité dans laquelle se trouvent les sources de pollution. De plus, les problématiques résiduelles de qualité de l'eau peuvent être dues aux rejets de sources diffuses agricoles, lesquelles sont de compétence provinciale. Les sources diffuses de pollution de l'eau sont plus difficiles à déterminer et à contrôler que les sources ponctuelles. Ainsi, face à des problématiques cruciales qui préoccupent leurs propres résidents, les élus municipaux peuvent parfois choisir d'ignorer des problèmes qui ont lieu en aval ou qui sont relativement complexes pour se concentrer sur des problèmes locaux ou sur des problèmes dont les solutions sont évidentes.

organismes de bassins versants. La Politique nationale de l'eau prévoit d'ailleurs que « chaque municipalité et MRC propose dans le PDE des actions à inscrire à ses plans et règlements d'urbanisme ou à son schéma d'aménagement ». Les représentants gouvernementaux sont membres à part entière des organismes de bassins versants, mais ils n'ont pas le droit de vote.

Le PDE est un document stratégique de très grande importance pour la gestion intégrée de l'eau. On y retrouve entre autres une présentation des problèmes d'ordre hydrique et environnemental ainsi que les solutions envisagées, notamment en matière de protection, de restauration et de mise en valeur de l'eau pour atteindre les objectifs fixés de manière concertée par les acteurs de l'eau. Les organismes de bassins versants sont incités à recruter, dans la communauté, des experts qui vont travailler au sein d'un comité technique pour élaborer le PDE. L'élaboration d'un PDE est une

tâche très complexe pour deux raisons. La première concerne la nécessité d'utiliser une approche écosystémique dans l'étude des problèmes relatifs à l'eau et aux écosystèmes associés. La seconde concerne la nécessité d'utiliser une approche de développement durable dans la recherche des solutions, c'est-à-dire, tenir compte des considérations économiques environnementales et sociales et les intégrer.

Où en sommes-nous au Québec?

Gérer l'eau par bassin versant, c'est amener les représentants des principaux acteurs de l'eau du bassin versant à collaborer pour étudier les problèmes qui touchent les ressources en eau, déterminer les enjeux, fixer les objectifs, déterminer les solutions et les mettre en œuvre. C'est convaincre les élus municipaux de considérer aussi le bassin versant lorsqu'ils prennent des décisions concernant l'aménagement de

leur territoire. C'est aussi amener différents ministères à coordonner leurs politiques et leurs programmes dans chaque bassin versant, de façon à ce que ceux-ci ne nuisent pas les uns aux autres, mais qu'ils contribuent plutôt à l'atteinte des objectifs fixés dans les plans directeurs de l'eau. Par conséquent, le succès de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ne revient pas aux organismes de bassins versants, mais à l'ensemble des acteurs qui les composent, qu'ils soient des secteurs publics ou privés. C'est pourquoi tout le monde doit y contribuer, selon son expertise, ses talents, ses ressources, etc.

Nous sommes au début d'un processus long, exigeant, mais passionnant. Actuellement, tous les bassins versants prioritaires ont un organisme dûment accrédité et l'élaboration des premiers plans directeurs de l'eau est en cours. Les PDE terminés seront soumis au gouvernement pour être évalués par les experts de plusieurs ministères, tel qu'il a été prévu dans la Politique nationale de l'eau et le cadre de référence pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (Auger et Baudrand, 2004). On trouve aussi un organisme de bassin versant dans une dizaine de bassins versants non prioritaires, ce qui témoigne de l'intérêt des acteurs locaux à s'impliquer dans la gestion des ressources en eau. Il faut reconnaître cependant qu'il faudra peut-être quelques années pour résoudre les problèmes qui touchent les questions les plus complexes ou celles pour lesquelles les consensus sont les plus difficiles à obtenir.

Pour assurer le succès de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le Ministère a créé un Bureau de la gestion par bassin versant au sein de la Direction des politiques de l'eau et favorisé la création du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ). Avec le temps, le Bureau de la gestion par bassin versant devrait jouer un rôle clé dans le renforcement des capacités des organismes de bassins versants, en plus de sensibiliser les différents ministères et organismes gouvernementaux à la nécessité d'harmoniser leurs politiques et leurs

programmes relatifs à l'eau et aux écosystèmes associés. C'est donc un travail crucial qui nécessite la collaboration de l'ensemble de l'appareil gouvernemental ainsi que celle des universités. Le virage attendu des ministères et des organismes gouvernementaux sera fait lorsque l'on se posera la question suivante : « Quels sont les objectifs du plan directeur de l'eau de tel ou tel bassin versant? » avant de prendre une décision qui touche l'utilisation du territoire ou qui puisse avoir un impact sur les ressources en eau. Pour sa part, le ROBVQ donne aux organismes de bassins versants un soutien logistique et parfois technique en plus de leur offrir un forum où ils peuvent partager leurs expériences. Malgré tout, c'est aux organismes de bassins versants qu'il revient d'élaborer leurs plans directeurs de l'eau. On se doute bien que dans certains cas, leur parcours peut être parsemé d'obstacles de toute nature, notamment à cause de la méfiance de certains acteurs qui, reconnaissons-le, ne sont pas habitués à travailler ensemble.

L'adoption de la Loi sur le développement durable a été accueillie très favorablement par tous les observateurs de la scène politique québécoise, probablement parce que le développement durable rejoint les aspirations d'une grande majorité de la population. Mais il nous fallait un ou plusieurs véhicules pour le réaliser, c'est-à-dire canaliser nos énergies vers l'atteinte de ses objectifs. Bien que les ressources en eau ne soient que l'une des composantes de la vie, il faut reconnaître que la Politique nationale de l'eau avait ouvert la voie à l'un des « véhicules » essentiels en faisant de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant le mode de gestion de l'eau au Québec. Aux États-Unis, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est souvent représentée comme un parapluie sous lequel on retrouve les différentes composantes de la société ainsi que les politiques et les programmes gouvernementaux. Ainsi, ce qu'il reste à faire, c'est d'utiliser la Politique nationale de l'eau, c'est-à-dire d'y intégrer progressivement toutes les politiques et tous les programmes gouvernementaux. Cela va nécessiter un changement majeur dans les

mentalités et dans les façons de faire, aussi bien dans les ministères et les organismes gouvernementaux que dans la société en général. Il n'en résultera toutefois que des avantages, dont une efficacité accrue, une diminution des coûts de traitement de l'eau potable, pour ne citer que cet exemple, et un climat social plus serein (voir l'encadré 4 ci-dessous).

Conclusion

La Politique nationale de l'eau amène plusieurs acteurs locaux réunis au sein des organismes de bassins versants à travailler d'arrache-pied pour faire du développement durable une réalité. Les rencontres ont souvent lieu le soir après le souper et la fin de semaine, car la plupart des membres y travaillent bénévolement. Ils investissent généreusement leur temps et leur énergie

Encadré 4 Quelques avantages de gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour la société

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant peut avoir plusieurs avantages pour la société. Citons :

- 1- **Une efficacité accrue.** La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est un mode de gestion de l'eau qui est axé sur les objectifs, lesquels doivent être quantifiables et réalistes. La fixation d'objectifs peut constituer une excellente activité pour établir des consensus. Il est stimulant d'observer un groupe de personnes, qui peuvent avoir commencé avec des opinions et des visions très différentes, travailler ensemble en étant à l'écoute les uns des autres pour fixer une série d'objectifs. Ces objectifs ouvrent la voie à l'action, orientant les acteurs sur les tâches qui doivent être privilégiées. En participant au processus de prise de décision pour fixer des objectifs auxquels chacun adhère, les acteurs de l'eau s'engagent plus facilement à faire ce qu'il faut pour que ces objectifs soient atteints.

- 2- **Une diminution des coûts de traitement de l'eau potable.** La pollution de l'eau coûte cher à la société. Voici trois exemples* :

- Wilmington (Caroline du Nord; É-U.) : En partie à cause de l'augmentation de l'industrialisation et de l'intensification de l'agriculture dans le bassin versant, la Ville a dû investir 36 millions \$ pour installer un système d'ozonation de l'eau et pour agrandir sa station de filtration de l'eau.
- Danville (Illinois; É-U.) : En 2001, la Ville a investi 5 millions \$ pour ajouter un système d'élimination des nitrates à sa station de filtration de l'eau afin de traiter la pollution causée par les eaux de ruissellement de sources diffuses agricoles.
- Decatur (Illinois, É.U.) : La Ville a investi 8,5 millions \$ pour ajouter un système d'élimination des nitrates à sa station de filtration de l'eau afin de traiter la pollution causée par les eaux de ruissellement de sources diffuses agricoles.

Il est toutefois possible de procéder autrement, grâce à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, laquelle est axée sur la recherche de consensus, la collaboration et le partenariat. Dans un partenariat, l'expertise des différents individus, professions et groupes peut être mise en commun, ce qui permet une meilleure compréhension des préoccupations, des besoins et des ressources disponibles. Cela améliore la capacité à planifier, évaluer et développer des stratégies plus intelligibles. Les partenariats aident à mieux utiliser les ressources limitées, augmentent la flexibilité et améliorent la capacité à trouver des fonds pour financer les projets. Il en résulte souvent une diminution des coûts. Voici quelques exemples :

- Auburn (Maine; É.U.) : La Ville a économisé 30 millions \$ en coût de capital et 750 000 \$ en frais annuels d'exploitation en dépensant 570 000 \$ pour acquérir des terres dans le bassin versant et pour les soustraire de toute activité humaine.
- New York (New York; É-U.) : Au lieu de dépenser de 6 à 8 milliards \$ pour construire une nouvelle station de filtration de l'eau et 300 millions \$ annuellement pour son exploitation, la Ville a choisi d'adopter une approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant ayant comme pièce maîtresse l'acquisition de terres qui sont par la suite soustraites de toute activité humaine. En janvier 1997, la Ville a signé une entente avec 76 partenaires, dont le U.S. EPA, l'État de New York y compris les comtés, les villes et les villages de tous les bassins versants et certaines organisations publiques et environnementales. Ensemble, ils ont élaboré divers projets de protection du bassin versant dont le coût total est de l'ordre de 1,2 milliard \$ pour les 10 premières années.

- 3- **Un climat social plus serein.** Lorsque les ressources en eau sont restreintes ou que différents groupes d'intérêts manifestent en même temps des besoins par rapport à ces ressources, des réactions concurrentielles et conflictuelles apparaissent. Droits de propriété, construction de barrages, gestion d'un même bassin versant hydrographique entre plusieurs provinces (ou pays) sont autant des sources de conflits reliés à l'eau. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant offre un cadre pour résoudre les conflits, car tous les points de vue sont accueillis en vue de parvenir à une décision satisfaisante. Chacun y gagne, car au moins certains de ses besoins sont satisfaits.

*Source : http://www.tpl.org/content_documents/protecting_the_source_04.pdf

dans une cause qui leur tient à cœur. Ils savent qu'ils n'ont pas à faire du bruit pour obtenir ce qu'ils désirent le plus. Ils travaillent en silence. Mais soyons honnêtes : tout le monde n'est pas encore convaincu des mérites de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Il y a donc des gens sceptiques ou même un peu hostiles. C'est compréhensible. Pour les sceptiques, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, « c'est trop beau pour être vrai. »

« On verra bien s'ils réussiront », se disent-ils peut-être. Pour les plus hostiles, c'est un autre moyen d'empêcher le développement économique. La crainte de l'inconnu est un sentiment normal. La sensibilisation doit être faite. Comme le développement durable, c'est un travail à long terme. Tous ceux qui croient au développement durable devraient s'impliquer activement dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour en faire un succès.

Bibliographie

- Académie de l'eau (2004). *Étude comparative de la gestion de l'eau par bassin versant*, [En ligne]. http://www.academie-eau.org/IMG/pdf/gestion_par_bassin.pdf (9 mai 2006).
- Agences de l'eau. [En ligne]. <http://www.lesagencesdeleau.fr/> (7 septembre 2005).
- Auger, P. et J. Baudrand (2004). *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec : cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires*, Québec, ministère de l'Environnement, Direction des politiques de l'eau, Envirodoq n° ENV/2004/0009, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/cadre-reference-giebv.pdf> (3 mars 2006).
- Environnement Canada (2005). *Utilisation de l'eau par les municipalités – Statistiques de 2001*. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, N° de cat. En11-2/2001F-PDF, [En ligne]. http://www.ec.gc.ca/water/fr/info/pubs/sss/f_mun2001.pdf (22 septembre 2006).
- Gangbazo, G. (2004). *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : concept et application*, ministère de l'Environnement du Québec, Direction des politiques sur l'eau, Envirodoq n° ENV/2004/0062, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/concepts.pdf> (23 septembre 2005)
- Gouvernement du Québec (2006). *Loi sur le développement durable*, Québec, Éditeur officiel du Québec, [En ligne]. <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF> (24 mai 2006).
- Ministère de l'Environnement (2002). *Politique nationale de l'eau*, Québec, Envirodoq n° ENV/2002/0310, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf> (2 septembre 2005).
- Partenariat mondial de l'eau – Comité technique consultatif (2000). *La gestion intégrée des ressources en eau. Document technique n° 4*, [En ligne]. <http://www.gwpforum.org/gwp/library/TAC4fr.pdf> (17 août 2005).
- South Nation Conservation. *Lessons Learned in Watershed Management*, [En ligne]. <http://conservation-ontario.on.ca/> (7 septembre 2005).

Référence à utiliser pour citer ce document : Gangbazo, G. (2006). *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : une voie d'expression du développement durable*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, ISBN-13 : 978-2-550-47972-7, ISBN-10 : 2-550-47972-6, 9 pages.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer sans frais avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Région de Québec : 418 521-3830
Ailleurs : 1 800 561-1616
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Site Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

ISBN-13 : 978-2-550-47972-7

ISBN-10 : 2-550-47972-6

© Gouvernement du Québec, 2006

Photos en-tête : Denis Chabot, Paul Grant, Hélène S. Dubois, © *Le Québec en images*, CCDMD. Et Roch Thérout